ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 09 FEVRIER 2023

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 09 février 2023 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Grégory CREMA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI, M. Philippe OTTONE.

ORDRE DU JOUR

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 01 / 2023;
2 – Présentation de l'Assemblée Générale 2023;
3 – Délibération autorisant le Président de l'A.A.P.P.M.A.F. à demander une subvention au Conseil Départemental;
4 – Bilan de la réunion S.M.3A. pour l'effacement du seuil de la pisciculture de Varens à Passy;
5 – Réunion S.M.3A. sur le réservoir de Toisinges le mardi 28 février 2023;
6 – Site Internet;
7 – Fenêtre de capture;
8 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 01 / 2023 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 05 janvier 2023, est adopté à l'unanimité.

2 – Présentation de l'Assemblée Générale 2023 :

M. MARGAS passe en revue la présentation de l'Assemblée générale;
M. PICOLLET PELLET présente les comptes et le budget;
M. MARGAS demande à ce qu'apparaisse dans les invitations sur tous les supports la mention "carte de pêche obligatoire pour voter"

3 – Délibération autorisant le Président de l'A.A.P.P.M.A.F. à demander une subvention au Conseil Départemental :

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président à faire la demande de subvention au Département dans le cadre du plan pêche concernant la remorque du bateau faucardeur.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité le Président à faire la demande de subvention au Département dans le cadre du plan pêche concernant une tondeuse thermique pour la pisciculture de Coppy.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032
Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971

4 – Bilan de la réunion S.M.3A. pour l'effacement du seuil de la pisciculture de Varens à Passy :

Lundi 06 février 2023 à 14 heures 00, s'est tenu à Passy une réunion avec le S.M.3A. et la Fédération Départementale de pêche afin de discuter de l'effacement du seuil et de la nouvelle prise d'eau. La F.D.A.A.P.P.M.A. et l'A.A.P.P.M.A.F. ont expliqués que l'effacement complet du seuil avec une prise d'eau à 150 mètres en amont n'était pas la meilleure solution. Il y a un grand risque d'occlusion en cas de crue avec des conséquences dramatiques pour la pisciculture qui se trouverait sans eau et cela rallonge le tronçon court circuité et soumis au débit réservé.

Aménager une passe à poisson sur le seuil existant avec une modification de la prise d'eau permettrai une meilleure maitrise de l'installation tout en réduisant l'impact sur le milieu.
Un des gros soucis est que le S.M.3A. souhaite baisser le lit de 50 cm ce qui complique la survie du seuil.

5 – Réunion S.M.3A. sur le réservoir de Toisinges le mardi 28 février 2023 :

Mardi 28 février 2023 à 14 heures 00 aura lieu une réunion avec le S.M.3A. et la F.D.A.A.P.P.M.A. afin d'évoquer le mode de gestion préconisé.

Une réunion préparatoire doit être organisée à la fédération.

6 – Site Internet :

DIEUP'ART nous propose de revoir notre site Internet qui utilise une technologie obsolète. Pour le moment, nous n'éprouvons pas le besoin urgent de refaire notre site. A voir au besoin si nous ne pourrions pas utiliser le même prestataire que la F.D.A.A.P.P.M.A.

7 – Fenêtre de capture :

Une réunion dont la date reste à définir est prévue à la Fédération pour en discuter.

8 – Tour de table :

- Monsieur BLANES questionne sur l'avancement du dossier concernant un nouveau Garde- Pêche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 02 mars 2023

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032
Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971